

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5511-1 et L. 5511-10 ;
 Vu la délibération n°13 du 17 juin 2024 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président ;

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités membres par l'organe délibérant ou l'exécutif ;

CONSIDÉRANT que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur des ressources techniques par intérim ;

CONSIDÉRANT que M. David DEBILLY assure les fonctions de directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur des ressources techniques par intérim ;

CONSIDÉRANT que Mme Marie CROUSTALON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et de Directrice des services techniques au sein du Pôle proximité et environnement ;

CONSIDÉRANT que M. Cyril BRUNEL assure les fonctions de Directeur de la transition énergétique et du climat au sein du Pôle proximité et environnement ;

CONSIDÉRANT que M. David DEBILLY assure les fonctions de Directeur des bâtiments communautaires au sein du Pôle proximité et environnement ;

CONSIDÉRANT que Mme Audrey HAUSSON assure les fonctions de Directrice de la propreté et de la gestion des déchets au sein du Pôle proximité et environnement ;

CONSIDÉRANT que Mme Lydie FANON assure les fonctions de Directrice de coordination au sein du Pôle proximité et environnement ;

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5511-1 du Code général des collectivités territoriales, à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur des ressources techniques par intérim, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du pôle proximité et environnement ;
- Tout document relatif à l'appel et à la sélection des candidatures des marchés du pôle proximité et environnement ;
- Tout acte de commande y compris sous le régime KINOCK, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 20 000 € HT et 40 000 € HT du pôle proximité et environnement ;
- Ordres de mission (et tous les documents y rapportant) concernant les agents du pôle proximité et environnement, limités aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction des ressources techniques ;

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M Jean-Luc MAZEAU, DGA, Responsable du Pôle proximité et environnement et Directeur de la Direction des ressources techniques par intérim et autres Directeurs

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2024



ARR_SIGN_25718_MAZEAU.pdf
(.pdf, 161,6 Ko)



TÉLÉCHARGER